

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, au 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 6 novembre 2025 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier et directeur général, Mme Karine Labelle, adjointe exécutive, M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire et directeur général adjoint, et Mme Amélie Champagne, adjointe administrative des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 32.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17322-11-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois le point suivant :

- Modification à la séance ordinaire du comité administratif prévue le 11 décembre 2025.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de novembre et décembre 2025.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17323-11-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17324-11-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - OCTOBRE 2025

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

- Le registre des chèques général, totalisant 6 580 648.45 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 112 257.02 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 206 431.20 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 178 719.95 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques TPI, totalisant 41 668.73 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques Fiducie, totalisant 19 696.70 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 191 377.30 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des chèques des parcs régionaux, totalisant 10 472.00 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17325-11-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 43 357.22 \$, incluant les intérêts, au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17326-11-25

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17327-11-25

FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU que dans la Convention collective de la MRC il est prévu que la période s'écoulant de la veille de Noël au lendemain du jour de l'An inclusivement est considérée comme jours de fêtes chômés et payés et que, par conséquent, les bureaux de la MRC sont fermés durant cette période;

ATTENDU que, pour la période des Fêtes 2025-2026, cette période s'étend du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026;

ATTENDU qu'il est anticipé qu'une majorité d'employés de la MRC demandera congé pour les journées du lundi 22 décembre 2025 et du mardi 23 décembre 2025;

ATTENDU qu'afin d'optimiser la prestation de travail ainsi que la gestion des demandes de congé, il serait préférable de fermer les bureaux de la MRC à ces dates afin de permettre aux employés de prendre congé;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture des bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle pour la période des Fêtes soit du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17328-11-25

**MODIFICATION À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
ADMINISTRATIF PRÉVUE LE 11 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU qu'une séance du comité administratif est prévue le 11 décembre 2025;

ATTENDU que certains membres du comité administratif pourraient être dans l'impossibilité d'assister à la séance à cette date ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité de modifier la date de la séance du comité administratif prévue le 11 décembre 2025 à 13 h 30 pour qu'elle se tienne le mercredi 17 décembre 2025 à 13 h 30.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- CRE Laurentides - concertation aires protégées | 14-17 octobre;
- Comité de gestion | 20 octobre;
- MAMH – suivi SADR | 22 octobre;
- TGIRT sud | 22 octobre;
- MRNF - Sous comité groupe de travail (foncier) | 24 octobre;
- MRNF - Sous-comité groupe de travail (minier) | 28 octobre;
- Kiosque OUQ avec Zone emploi | 29 octobre;
- ODO - Atelier monitoring SADR | 30 octobre;
- CRE – Première rencontre du comité directeur de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques | 3 novembre;
- FQM – inventaire GES et cibles de réduction | 3 novembre;
- Comité acéricole de la TGIRT | 3 novembre;
- Forum plus d'ici.... | 5 novembre;
- ODO – suivi portrait territorial | 6 novembre.

Ressources humaines

- Remplacement DASAT;
- Réorganisation TNO;
- Remplacement technicien forestier (départ à la retraite).

Aménagement du territoire

Schéma en révision – OGAT

- Travail d'arrimage en cours par la chargée de projet en environnement;
- Prise en charge du dossier et formation par l'aménagiste;
- Plan de travail en cours;
- Rapport de suivi au MAMH.

PDZA

- Projet Plus d'ici dans Antoine-Labelle.

Plan climat

- Projet inventaire GES avec FQM – suivi avec municipalités et rencontre sur le terrain;
- Plan de travail pour les projets ATCL (5):
 - Cartographie des risques de feux de forêt;
 - Centralisation et diffusion des informations sur les CC;
 - Révision du plan de mise en valeur des TPI;
 - Stratégie de communication sur les CC;
 - Coordination de la m/o du PACC.

PRMHH

Cours d'eau et environnement

- Projet MÉRIGE - BV de la Rivière-Rouge avec le MAMH.
 - Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion
 - Classifier les secteurs en fonction des risques et prioriser les mesures

d'adaptation

Dossiers juridiques

- Cours d'eau Lefebvre (LDC): Plaintes récurrentes, discussions et visites; terrains prévues.
- Cours d'eau chemin des Chevreuils (RR) : Dossier en litige, discussions avec la municipalité;
- La rivière Rouge secteur centre-ville RR : Plainte sur une obstruction, discussions avec la municipalité pour évaluer la menace à la sécurité. Rencontre à ce sujet le 8 octobre dernier pour évaluer la faisabilité de réaliser les travaux.

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Présentation des projets - Semaine du 14 octobre.

Projet en cours – Orthophotos 2026

- Travail en cours avec les autres MRC de la région concernant la réalisation de survol de la MRC Antoine-Labelle et l'acquisition d'orthophotos au printemps 2026 pour les différents départements de la MRC et les municipalités.

Gestion (ententes et conventions)

Règlement sur emplacement du parc en processus;

TPI | Territoire public intramunicipal

Planification et les travaux sur les TPI

- Supervision des travaux de réfection du ponton du lac Boyd, au Lac-des-Écorces, les 24 et 25 octobre ;
- Préparation et dépôt du rapport d'activité technique et financier (RATF 2024-2025), le 30 octobre ;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s'établir ou d'agrandir leur installation sur les TPI.

TNO | Territoire non organisé

- Dossier en cours d'agrandissement du LETI Maison-de-Pierre;
- Fermeture des dossiers et permis, entrée de données;
- Supervision des travaux de réfection du ponton du lac Boyd, au Lac-des-Écorces, les 24 et 25 octobre;
- Préparation et dépôt du rapport d'activité technique et financier (RATF 2024-2025), le 30 octobre;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s'établir ou d'agrandir leur installation sur les TPI;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d'utilisation des TPI;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s'établir ou d'agrandir leur installation sur les TPI.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17329-11-25

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’ajourner la séance pour 28 minutes. Il est 14 h 16.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17330-11-25

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité de rouvrir la séance. Il est 14 h 44.

ADOPTÉE

RAPPORT | RESSOURCES HUMAINES

Les membres du comité administratif sont informés de l’évolution des dossiers en ressources humaines depuis la dernière rencontre.

SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17331-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 131-16

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 131-16 modifiant son règlement numéro 131 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 131-16 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17332-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF : RÈGLEMENT # 418-2025

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 418-2025 modifiant son règlement numéro 196-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et

résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 418-2025 de la municipalité de Lac-du-Cerf, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17333-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 05-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 05-06-2025 modifiant son règlement numéro 09-07-2000 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 05-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17334-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 06-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 06-06-2025 modifiant son règlement numéro 10-07-2000 relatif à la construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 06-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17335-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 08-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 08-06-2025 modifiant son règlement numéro 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 08-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17336-11-25

AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT 10-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 10-06-2025 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, est d’avis qu’il est non conforme aux objectifs du Schéma d’aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 10-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17337-11-25

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 11-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 11-06-2025 modifiant son règlement numéro 05-07-2000 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 11-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17338-11-25

AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT 12-06-2025

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 12-06-2025 modifiant son règlement numéro 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, est d'avis qu'il est non conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 12-06-2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17339-11-25

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL : RÉSOLUTION 25-10-499

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Mont-Saint-Michel contenue dans sa résolution 25-10-499, mandant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications de travaux d'urbanisme et géomatique, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17340-11-25

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE: RÉSOLUTION 292/01-10-2025

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la Ville de Rivière-Rouge contenue dans sa résolution 292/01-10-2025, mandant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la modification des règlements d'urbanisme et soutien géomatique pour l'année 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17341-11-25

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL CONCERNANT LA DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRAINS AGRICOLES

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Mont-Saint-Michel quant à la dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terrains agricoles, aux termes de la résolution 25-10-490 qui se lit comme suit :

ATTENDU le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

ATTENDU que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que, malgré les efforts des municipalités, par l'adoption de règlements encadrant le remblai, la surveillance accrue, les campagnes de sensibilisation, leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

ATTENDU que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province de Québec;

ATTENDU que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

ATTENDU que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

ATTENDU que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

ATTENDU que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la Municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;*
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;*
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;*
- offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;*

- *restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;*

QUE la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE cette résolution soit transmise :

- *au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;*
- *au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;*
- *au président de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);*
- *à l'Union des Producteurs Agricoles du Québec;*
- *aux députés provinciaux concernés;*
- *à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);*
- *à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);*
- *à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);*
- *et à toutes les municipalités du Québec, afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires;*

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 25-10-490 de la municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Mont-Saint-Michel et de dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et d'interpeller le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate.

Il est de plus résolu et de demander au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret.

Il est de plus résolu de déplorer la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et d'insister sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu.

Il est également résolu de transmettre cette résolution :

- au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- à l'Union des Producteur Agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
CONCERNANT UNE DEMANDE DE MORATOIRE DES COUPES
FORESTIÈRES SUR LES TERRITOIRES CIBLÉS PAR DES PROJETS
D'AIRE PROTÉGÉE - CHANTIER FORESTIER BONNY**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC des Pays-d'en-Haut quant à une demande de moratoire des coupes forestières sur les territoires ciblés par des projets d'aire protégée – Chantier forestier Bonny. Le comité administratif ne donnera pas suite à la demande d'appui.

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE | DÉMARCHES
POUR L'AMÉLIORATION ET LA RÉFECTION DU CHEMIN DE
MANAWAN**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de Matawinie quant aux démarches pour l'amélioration et la réfection du chemin Manawan. Le comité administratif ne donnera pas suite à la demande d'appui.

Mme Colette Quevillon quitte la séance, il est 14 h 55

**PROJET D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS DU TERRITOIRE
MUNICIPALISÉ DE LA MRC – SURVOL AU PRINTEMPS 2026**

M. Campeau présente un dossier relatif à l'opportunité de procéder à l'acquisition de nouvelles orthophotos. Le projet consiste à réaliser un survol aérien dans le but de produire de nouvelles orthophotos au printemps 2026. Les orthophotos constituent un produit cartographique de base qui sert à la majorité des projets de cartographie et de mise en plan: plan d'implantation, ouverture de rue, identification de bâtiments, couverts boisés, milieux humides, etc. Ce produit s'avère très utile dans le cadre des travaux de planification territoriale et de suivi en aménagement du territoire/urbanisme. Il s'agit d'un regard vu du ciel à portée de main dans un logiciel de cartographie, lequel permet souvent de générer une économie en temps de validation terrain en plus de bonifier la qualité des cartes et des plans produits.

Il s'agit d'une initiative gouvernementale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à réunir les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de La Rivière-du-Nord et qui vise à couvrir plus de 9000 km² du territoire des Laurentides. La précédente prise de photos de qualité remonte à 2022-2023.

Le territoire à couvrir pour la MRCAL est d'environ 4 270 km² et se limite au territoire municipal seulement. Le coût du projet total est d'environ 225 000 \$, la part de la MRCAL se situe autour de 106 000 \$, dont 25 % seraient assumés par les ministères concernés. Le déboursé prévu se situerait donc autour de 80 000 \$.

Des scénarios de financement sont présentement à l'étude par le service de l'aménagement du territoire dans le cadre du processus budgétaire et un retour sur le sujet sera fait en décembre afin de prendre une décision finale.

Mme Colette Quevillon revient siéger, il est 14 h 59

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue de la TGIRT Sud, le 22 octobre;
- Participation à l'atelier provincial des coordonnateurs des TGIRT, du 28 au 30 octobre;
- Préparation du comité acéricole du 3 novembre;
- Préparation du comité faunique du 18 novembre;
- Préparation du comité pour la protection de l'eau du 1^{er} décembre;
- Préparation du comité des chemins du 2 décembre;
- Préparation des TGIRT Sud et Nord du 10 décembre;
- En continu : Participation aux rencontres statutaires avec le MRNF, aux rencontres d'informations et aux comités ciblés pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE

Mme Chantal Desjardins, directrice du service de l'évaluation foncière, est présente et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, à la mise à jour des rôles et visites, aux demandes de révision, au Tribunal administratif du Québec, ainsi qu'aux priorités du service.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17342-11-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO - OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tels que déposés:

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 22 701.33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 5 990.58 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17343-11-25

AUTORISATION DE VENTE D'UN CAMPEUR USAGÉ

ATTENDU que la MRC souhaite se départir de son campeur de marque Bohémien puisque celui-ci n'est plus utilisé;

ATTENDU que ce campeur est un bien du domaine privé de la MRC;

ATTENDU que la vente est faite de gré à gré après une demande de soumission à Centre du VR L.J. inc.;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du campeur de marque Bohémien appartenant à la MRC à Centre du VR L.J. inc., au montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes et d'affecter le produit de la vente dans le budget des territoires non organisés de la MRC.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Sylvain Bélisle, inspecteur en bâtiment et environnement des territoires non organisés, à signer pour et au nom de la MRC tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17344-11-25

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA VILLE DE MANIWAKI QUANT À UNE INTERVENTION À L'ÎLE HOLBROOK SUR LE LAC DES 31 MILLES

ATTENDU que le 19 août 2024 le service de sécurité incendie de la ville de Maniwaki a été appelé en entraide pour un sauvetage nautique à l'île Holbrook, au lac des 31 Milles, dans les Territoires non organisés de la MRC;

ATTENDU la facture 4FD000181 de la ville de Maniwaki, au montant de 5 753,24 \$ pour les services rendus lors de cette intervention;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à payer la facture 4FD000181 de la ville de Maniwaki pour l'intervention du 19 août 2024 à l'île Holbrook, au lac des 31 Milles dans les Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17345-11-25

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE PROMOTION TERRITORIALE, CLASSE III, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-AD-08 pour le poste d'agent.e de promotion territoriale, poste occasionnel de 24 mois, à temps complet;

ATTENDU les entrevues réalisées les 23 et 27 octobre 2025;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Sarah-Maude Meilleur afin de combler un poste d'agent.e de promotion territoriale, classe III, poste occasionnel à temps complet, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} décembre 2025 au 3 décembre 2027, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention

collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à lui verser un montant mensuel de 30 \$ pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 26.

Daniel Bourdon, préfet

Frédéric Houle, directeur général et
greffier-trésorier